

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 29 octobre 2024

Le vingt-neuf octobre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt-cinq octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15

présents : 10

votants : 11

absents : 5

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME GOUIN, M LÉON, M NOURY, M PLANNELLES-GARCIA, M GOBÉ, MME MY

Absents excusés : MME EPRON, MME HAVARD, MME LANCIEN, MME PENLOUP

Ont donné pouvoir : MME MARY pouvoir à M BAZILLE

Secrétaire de séance : André LÉON

N°2024071 : Décision modificative 5 Commune – Dégrèvement JA

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter les décisions modificatives suivantes au budget de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre/Article		Opération	Libellé	Recettes	Dépenses
014	7391111		Dégrèv taxe foncière JA		600,00 €
011	615231		Entretien de voiries		- 600,00 €
TOTAL DM				- €	- €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Acceptent les modifications budgétaires du budget de la commune comme indiquées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
André LÉON

Fait et délibéré en séance le 29 octobre 2024
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire

Membres	15
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0



Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20241029-2024071-DE
Date de télétransmission : 05/11/2024
Date de réception préfecture : 05/11/2024